



Compte-rendu du CSAL « Rapport d'activité 2023 »

Le 3 juin 2024 a eu lieu le CSAL consacré principalement au rapport d'activité 2023 de la DNEF.

Etaient présentes les organisations syndicales (OS) CGT FIP et Solidaires Finances Publiques.

Chaque OS a lu sa déclaration liminaire – la nôtre est jointe au présent compte-rendu - et le président y a apporté les éléments de réponses suivants :

- Concernant les sous-effectifs chroniques impactant les services de la DNEF, il a rappelé que la DNEF a connu des créations de brigades (BNI8 et BIR4) et un renforcement à la division 6, et à la 45^{ème} division et ce dans le contexte difficile que connaît la DGFIP. Il a indiqué que c'était la logique du plan fraude qui se déroulera sur plusieurs années.
- Le président a précisé que nous participerons au groupe de travail sur le e-commerce et que, pour lui, les outils de recherche, dont le datamining, devaient servir l'enquête et non pas la remplacer.
- De plus, malgré des contraintes budgétaires, la DNEF s'est doté de nouveaux moyens pour parfaire ces missions.

En ce qui concerne le rapport d'activité, chaque chef de division a présenté les travaux et les résultats effectués par ses services.

- Concernant **les ressources RH**, la DNEF a bénéficié de 9 créations d'emploi en 2024 (notamment avec la création d'une BNI patrimoniale) et a connu la transformation de 8 emplois B de BNEPF en emploi de catégorie A. Or , ce qui est systématiquement omis dans ce rapport d'activité – et que nous rappelons chaque année, c'est que ces transformations de postes de B sont avant tout des suppressions. In fine, il s'agit bien de postes que les collègues de catégorie B ne pourront pas obtenir par mutation.

Si on compare l'effectif théorique (tableau général des emplois - TAGERFIP) à l'effectif disponible , (nombre d'agents net de temps partiel, formation professionnelle, congés de maladie et maternité...) on constate un déficit d'emploi de 47,46 agents.

D'après la direction, cela s'explique par plusieurs vacances de postes liées à des difficultés de recrutement ou des mutations ou départs en dehors des calendriers habituels.

Le président a tenu à rappeler l'attachement au délai de séjour. Toutefois, nous avons a soulevé le départ d'un responsable de division qui a été autorisé sans pour autant que celui-ci ait réalisé son délai de séjour sur poste. Nous nous étonnons donc du

« deux poids deux mesures » réservé aux agents dès lors qu'il s'agisse ou non de cadres supérieurs.

Il nous a été précisé qu'aucune demande de télétravail n'a été refusée au cours de l'année 2023.

Visite médicale :

Les agents en poste nomade doivent théoriquement bénéficier d'une visite médicale tous les ans et les non-nomades tous les 5 ans.

Or , la médecine du travail n'est, hélas, pas en capacité de maintenir ce rythme. Toutefois, la direction nous indique que les agents peuvent obtenir une visite médicale de leur propre initiative.

- Chaque chef de Division a donc déroulé de manière synthétique les résultats et les affaires emblématiques de leurs services. Ceci dit, malgré l'affichage des résultats positifs de chaque division, nous sommes revenus sur le **déficit patent en effectif** qui n'épargne aucune Division, ce qui entraîne trop souvent un malaise, voire de la souffrance au travail. C'est souvent la forte implication des agents qui permet aux Divisions de pouvoir afficher ces résultats tant loués par la direction.
- Concernant l'impact des JO sur le quotidien des agents de la DNEF, la direction se calque sur la note de la DG et laisse courageusement toute latitude aux chefs de services d'accorder ou non du télétravail exceptionnel. Elle nous a toutefois assuré qu'en cas de difficulté dans l'application de ces facilités, chaque agent aura la possibilité de se rapprocher du service RH.
- **Problèmes de logement en Ile de France :** La direction s'est proposée de se rapprocher de l'ENFIP en vue de mieux connaître les problématiques de logement des nouveaux agents concernant leur nouvelle affectation.
- **Point sur Romainville :** les chefs de services sont invités à se concerter avec leurs agents sur les modalités de notre future installation. La configuration des bureaux ne nous permettra pas d'amener les bureaux d'angle – c'est une des conséquences de l'exiguïté des bureaux. Nous aurons donc droit à des bureaux droits de 160x80 cm ou 140x80 cm avec caisson de 50 cm. Il est préconisé des armoires basses pour chaque personne avec la possibilité éventuelle d'une armoire haute selon les besoins et possibilités.

Pour le déménagement des effets personnels il sera accordé deux cartons par agent.

Il y aura le choix entre des vestiaires personnels, des porte-manteaux ou des vestiaires à casier.

- Les agents des services nomades (BIR et BNEPF) ainsi que de quelques BNI devraient obtenir de nouveaux téléphones portables sécurisés avec un bouton d'alerte avant le début d'automne prochain.

Les autres agents de la DNEF seront dotés des smartphones actuellement entre les mains des agents nomades. A priori, ceux-ci remplaceront les téléphones fixes une fois que nous serons à Romainville.